

A. Lisez les titres suivants et répondez aux questions. Travaillez à deux

1. Coups de feu lors d'un hold-up à Mouscron
2. TENTATIVE DE VOL À MOLENBEEK-SAINT-JEAN
3. **Hold-up dans un Lunch Garden près de Gand**
4. Un écolier de 13 ans se noie à la piscine de Landen
5. La comtesse de Saint-Exupéry retrouvée morte
6. Jemappes. Heurts entre jeunes et policiers avant la « cavalcade »
7. Tremblement de terre à Taïwan : chute de deux grues tue 5 personnes
8. Philippeville. Un enfant de 4 ans décède dans un incendie
9. Ostende. Trafiquants d'êtres humains arrêtés

Questions

1. Est-ce qu'il s'agit de phrases nominales ou verbales ?
2. Où est-ce que vous pourriez retrouver ces titres et pourquoi ?
 - o dans un journal télévisé (JT) ?
 - o dans une revue pour enfants ?
 - o dans un journal ?
 - o dans un magazine ?
3. Est-ce que ces titres introduisent. Justifiez votre choix.
 - o des articles scientifiques ?
 - o des interviews dans un journal ?
 - o des faits divers ?
 - o des reportages ?
4. La plupart des titres informent le lecteur sur plusieurs composantes du texte, comme (remplissez les trous) :
 - a. (qui/quoi ?) (p. ex.)
 - b. (..... ?) le lieu (p. ex.)
 - c. (..... ?) (p. ex. chute de 2 grues tue 5 personnes)

La nominalisation

Imaginez que vous êtes des journalistes de La Libre Belgique et qu'on vous demande de faire des titres nominaux à partir des phrases données.

1. Les ouvriers et les patrons s'affrontent.
2. Les taux d'intérêts ont chuté.
3. L'indépendantisme recule.
4. Les barrières douanières ont été totalement supprimées.

5. Dans l'affaire C., des personnes ont été récemment arrêtées.
6. Le Premier ministre partira demain en Nouvelle-Zélande.

B. Exercice de structuration

Le texte du fait divers qui suit est dans le désordre. Rétablissez-en l'ordre. Une fois le texte reconstruit, vous justifierez l'emploi des temps du passé et soulignerez les expressions de cause et de conséquence qu'il comprend.

1. Le juge les a alors seulement condamnés à une peine d'emprisonnement à perpétuité sans aucune possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans pour Poulin et Latour, et avant 15 ans pour Lacoste (arrêté en possession de l'arme du crime).
2. Brisac, atteint d'au moins six balles à la tête et au corps s'était alors écroulé avant de mourir quelques heures plus tard à l'hôpital des suites de ses blessures.
3. Le 19 septembre, au Palais de justice de Bruxelles, Dominique Poulin, 33 ans, Alphonse Latour, 23 ans et Roland Lacoste, 32 ans, tout d'abord accusés de meurtre *prémédité*, ont reconnu leur culpabilité à l'accusation de meurtre *non prémédité*.
4. Puisqu'il n'y aura donc pas de procès, nous n'en saurons certainement pas davantage sur l'enquête policière.
5. Sans cet accord, aucun des trois n'aurait pu espérer sortir de prison avant 25 ans.
6. Les trois meurtriers devaient subir leur procès à compter du 20 septembre, mais il semble que la présentation de dernière minute d'un nouveau témoin les ait incités à négocier un arrangement avec la Cour.
7. Celle-ci a pourtant déjà établi que le meurtre de Brisac avait été commandité par les autorités de la mafia italienne avec qui le clan Brisac entretenait des liens étroits et que c'étaient des problèmes du clan avec la justice qui étaient à l'origine de ce règlement de compte.
8. Le 24 décembre, vers 22h, les trois assassins avaient abattu d'une rafale de mitraillette Brisac, dit « Le Baron », qui était au volant de son véhicule garé en plein centre-ville de Bruxelles.

3. Rédaction d'un fait divers à partir d'un canevas

À partir du canevas d'informations donné ci-dessous, rédigez un fait divers relatant l'événement en question. Au besoin, ajoutez des éléments. N'oubliez pas d'inventer un titre.

Qui ? Garçon de 7 ans
Sa famille

Quoi ? 48 heures dans l'ascenseur
Retrouvé lundi

Quand ? Lundi

Où ? Paris

Causes ? Panne entre les 14e et 15e étages

Conséquences ? Garçon épuisé
Pas en danger de vie
Hôpital